me bien tenue, devra avoir un demi arpent de plantes racines bien cultivées. Ce sera une condition essentielle. Naturellement nous serons plus sévères que par le passé pour la tenue générale d'une ferme. Nous devons exiger d'année en année de nouvelles améliorations et surtout l'augmentation de la culture des légumes, la vraie base de toute bonne culture. Ceci viendra quand nous *saurons* cultiver les légumes et que nous en aurons apprécié les avantages. Avec ce système lent mais sûr et avec l'amélioration de notre bétail laquelle est en bonne voie, nous espérons que dans une dizaine d'années d'ici, nous pourrons accepter le programme qui nous est soumis aujourd'hui, programme, dont l'unique tort, suivant nous est d'être trop avancé pour l'état actuel de la culture.

M. le Secrétaire est prié de transmettre ces observations à M. le Secrétaire du Conseil d'Agriculture, pour l'information du Conseil.

BLÉ PERRAULT.

Proposé par Luc Dubuc, secondé par Ed. Tremblay, fils.

Considérant que le blé de semence, importé de la Mer Noire, par M. Perrault, a été loin de répondre au but proposé et que ce triste résultat est dû au choix peu judicieux de ce blé, qu'il soit résolu :

Que cette société ne peut consentir à payer $5 le minot, du blé qui n'est pour nous que du blé ordinaire, en conséquence nous autorisons M. le Président, à offrir à M. Perrault, pour son blé importé, le prix du blé de commerce d'alors et nous l'autorisons de plus, s'il le trouve avantageux pour l'intérêt de la société, à s'unir pour le règlement de cette question, aux Sociétés d'Agriculture qui se trouvent dans le même cas.—Adopté.

M. Benoit, M. P., après avoir payé un tribut d'éloges bien mérités aux directeurs de l'année dernière, félicita les membres de la Société, de leur zèle à promouvoir les intérêts de l'agriculture dans le comté de Chambly ; le grand nombre de membres présents en était une preuve évidente. Il ajouta qu'il espérait que ce jour consacré exclusivement aux intérêts agricoles se terminerait comme l'année précédente, par les observations que les membres de la Société croiraient devoir présenter sous forme de résolution ou autrement, sur les questions qui se rattachent plus ou moins directement à l'agriculture.

Proposé par Edouard Tremblay, père, secondé par Laurent Benoit, Ecr.,

Que M. le Président soit prié d'inviter des lectureurs qui voudront bien nous instruire sur des sujets se rapportant à l'agriculture et que ces lectures aient lieu dans le cours de cet hiver, afin que nous puissions mettre leurs enseignements et leurs conseils en pratique dès l'été prochain.—Adopté.

Proposé par Basile Daigneau, secondé par Jérémie Chagnon,

Que M. le Président soit prié de demander au Conseil Agricole, s'il y a des demi-bourses qui ne soient pas appropriées, l'admission de deux élèves de comté, l'un à l'école d'Agriculture de Ste. Anne et l'autre à l'école vétérinaire de Montréal.—Adopté.

Proposé par le Major Charon, secondé par Michel Desrochers,

Que pour faciliter puissamment le macadamisage des chemins, l'un des plus sûrs moyens de promouvoir les intérêts agricoles, la Législature soit priée d'aider pécuniairement à ces entreprises et de donner sa garantie aux emprunts faits pour cet objet.

Cette motion est adoptée avec le plus grand enthousiasme.

MACHINE POUR BOTTELER LE FOIN.

Proposé par Etienne Adam, secondé par Frs. Adam :

Que vu la rareté croissante de la main-d'œuvre, M. le Président soit chargé de voir s'il y a, au Bureau des Patentes, à Ottawa, le plan d'une machine pour botteler le foin ; s'il y a une telle machine, de voir si elle pourrait être avantageuse aux cultivateurs du comté et s'il n'y en a pas, d'offrir une prime payable en 1871, à celui qui en inventera une qui conviendrait à cette fin.

Proposé en amendement par Louis Brosseau, secondé par Louis Lafontaine :

Qu'il est préférable pour nous de ne pas botteler notre foin du tout, et que M. le Président soit prié de s'adresser à qui de droit pour faire prohiber le bottelage du foin, au moins sur le marché de Montréal.—Adopté sur division.

TRAVERSE DE LONGUEUIL.

Proposé par B. Benoit, Ecr., secondé par H. Louis Brosseau :

Que les cultivateurs du comté de Chambly sont heureux de déclarer leur satisfaction à la Compagnie de Navigation de Longueuil, pour le service de l'importante traverse de Longueuil à Montréal, qui a été fait cette année, de manière à satisfaire hautement le public et que M. le Secrétaire soit prié de transmettre une copie de cette résolution à J. Hurteau, Ecr., Président de la compagnie de navigation de Longueuil.—Adopté.

EMIGRATION, COLONISATION.

Proposé par F. X. Robert, secondé par Louis Brunel :

Que pour contribuer à arrêter l'émigration de nos compatriotes aux Etats-Unis, le gouvernement soit prié de donner des primes pour l'établissement des manufactures. — Adopté.

Proposé par François Audet, secondé par Antoine Achim :

Que le gouvernement soit prié de nous donner la plus grande somme de renseignements possible sur les terres à coloniser, afin que nous sachions où placer nos enfants.—Adopté.

ARGENT DUR.

Proposé par Frédéric Brais, secondé par Salomon Desrochers :

Que tout en remerciant le gouvernement fédéral de ses efforts pour faire disparaître la différence entre l'argent et l'or, cette assemblée espère qu'il continuera ses mesures tant qu'il ne nous aura pas délivré entièrement du fléau de l'escompte.—Adopté.

REMERCIMENTS A M. BENOIT M. P.

Proposé par le Dr. C. Martel, Ecr., secondé par François David, Ecr. :

Que des remerciments soient votés par cette assemblée à B. Benoit, Ecr., M. P., pour le dévouement assidu qu'il déploie en tout et partout pour les intérêts et la gloire de son comté.—Adopté.

Proposé par François Maheux, secondé par Charles Dubuc :

Que les journaux qui s'intéressent à l'agriculture soient priés de reproduire les procédés de cette assemblée.—Adopté.

ACHATS DE REPRODUCTEURS PERCHERON, AYRSHIRE, DURHAM, YORKSHIRE ET BERKSHIRE.

A l'issue de l'assemblée, le comité qui était au complet se réunit et il fut unanimement résolu que la société ferait l'acquisition d'un Etalon Percheron, de taureaux, de béliers et de verrats, suivant les besoins les plus pressants du comté.

M. Benoit remit alors au Secrétaire les souscriptions suivantes, données spécialement en vue de l'achat de reproducteurs.

Honorable M. de Boucherville, $20 ; Honorable M. Lacoste, $10 ; M. Jodoin, M. P. P., $5, et M. B. Benoit, M. P., $5. Ces souscriptions sont acceptées sous réserve, vu que le comité désire étendre au plus grand nombre de membres possibles les bienfaits de ces améliorations.

Nous avons appris depuis que M. le Président de la Société d'Agriculture du Comté de Chambly avait conclu des arrangements avec M. Joseph Tiffin, de St. Lambert, pour que les membres de la société aient l'usage de son magnifique verrat Berkshire et aussi qu'il avait acheté de M. Irving, Ferme Logan, un beau jeune Yorkshire. Ce dernier a été placé au centre du comté, à St. Hubert, chez M. Laurent Benoit. La société invite instamment les cultivateurs à se servir de ces moyens d'améliorations. Le tarif n'est que d'une piastre.

Le Percheron sera placé aussi à St. Hubert, sous les soins intelligents de M. Frédérick Brais.

Le comité a remis à une assemblée subséquente les dispositions qu'il doit prendre pour l'acquisition de taureaux et de béliers.

Société d'agriculture du Comté de Chateauguay.

ELECTION DU 23 DÉCEMBRE 1869.

Président :—A. McEachrane, Ecr. ; Vice-Président :—A. R. Bisson, Ecr. Secrétaire :—C. S Mazurette.

Directeurs :

G. S. Boulter, William Keese, Aléxis Dubuc, Charles Boudrias, Pierre Barrette Charles Beaudin, James Steel.

Ste. Martine, 23 Décembre 1869.

E. S. MAZURETTE,
Sec. Trs.